PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 300-01

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 300-01	modifiant le Règlement 300 concernant la gestion des eaux pluviales
	Adoption par le conseil : 18 septembre 2018

Le règlement mentionné précédemment est déposé au Service du greffe de la municipalité situé au 4e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 21 septembre 2018.

Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier